

209C0402
FR0000120503-FS0165

13 mars 2009

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BOUYGUES

(Euronext Paris)

Par courrier du 12 mars 2009, complété par un courrier du 13 mars, Crédit Agricole Asset Management (CAAM) (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement d'entreprise PEE Groupe Bouygues, dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 6 mars 2009, par suite d'une acquisition de 45 000 actions BOUYGUES, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir pour le compte dudit fonds, 17 142 072 actions BOUYGUES représentant 30 393 263 droits de vote, soit 5,0002% du capital et 6,77% des droits de vote de cette société (1) ;
- en baisse, le 9 mars 2009, par suite d'une cession de 43 776 actions BOUYGUES, le seuil de 5% du capital de la société BOUYGUES et détenir pour le compte dudit fonds, 17 098 296 actions BOUYGUES représentant 30 348 369 droits de vote, soit 4,99% du capital et 6,76% des droits de vote de cette société (1) ;

(1) Sur la base d'un capital de 342 826 639 actions représentant 448 940 382 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.